



**PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Lempdes, le 24/10/2023

Dossier suivi par : Simon PARPINELLI
Gestionnaire agréments/Service régional de l'alimentation
Tél. : 04 73 42 14 70
Courriel :
agrementphytosanitaire.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
Réf. : LE/2023/1295
Objet : Agrément phytosanitaire

ARTEMIS SARL
ZI LE JASMIN
73240 - SAINT-GENIX-LES-VILLAGES

AGRÉMENT

**RELATIF À LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE ET AU CONSEIL
À L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

Références :

- *Vu les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;*
- *Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral n° 2022-162 du 13 juin 2022 portant délégation de signature à M Bruno FERREIRA, directeur régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Auvergne-Rhône-Alpes*
- *Vu l'arrêté DRAAF n°2022/06-36 relatif à la subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF – compétence d'administration générale*

L'organisme	ARTEMIS SARL
domicilié à	ZI LE JASMIN 73240 - SAINT-GENIX-LES-VILLAGES

est agréé sous le numéro d'immatriculation : RH01141

pour effectuer ses activités :

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels NON
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels NON
- **d'application en prestation de service : hors traitement de semence OUI**
- de conseil stratégique et spécifique à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques NON

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

SITE	CP – VILLE	N° SIRET
ARTEMIS SARL	ZI LE JASMIN 73240 - SAINT-GENIX-LES-VILLAGES	419 289 285 00035

Pour le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes
et par délégation,
le chef du service régional de l'alimentation,

Patricia ROOSE

